



Solvac S.A.
Rue des Champs Elysées, 43 à 1050 Bruxelles
RPM 0423.898.710

NOTE EXPLICATIVE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 28 MAI 2024

La présente note a été établie en application de l'article 7:129, §3, 4° du Code des sociétés et des associations et contient des explications sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée et les formalités applicables, nous nous permettons de vous renvoyer notamment au texte de la convocation que vous trouverez également sur le site internet de Solvac.

A. Renouvellement du capital autorisé (art. 10 – ancien art. 10bis des statuts)

Le Conseil d'Administration sollicite le renouvellement du capital autorisé lui permettant d'augmenter le capital de Solvac à concurrence d'un montant maximum de 45 millions d'euros. Ce renouvellement est sollicité pour une nouvelle durée de 5 ans, qui viendra donc à expiration en 2029.

B. Renouvellement de l'autorisation statutaire relative aux rachats d'actions propres (art. 11 – ancien art. 10ter des statuts)

Le Conseil d'Administration sollicite le renouvellement de l'autorisation générale lui permettant d'acquérir des actions propres. Ce renouvellement est sollicité pour une nouvelle durée de 5 ans, qui viendra donc à expiration en 2029.

*

* *